

LETTRE D'INFORMATION : **BON A SAVOIR** (N°21)

Les pratiques de blanchiment d'argent via les sites de trading en ligne

Le trading en ligne est devenu de nos jours un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. En effet, l'investissement en bourse a connu un essor considérable depuis sa dématérialisation. De ce fait, tout le monde peut investir sur les marchés financiers avec internet ou même un téléphone mobile et autres tablettes. Cependant, cette dématérialisation a favorisé une pratique illégale : le blanchiment d'argent via les sites de trading en ligne.

L'essor de cette pratique est du à de nombreux facteurs. Dans ce billet, je vais vous donner un aperçu de ces pratiques qui existent dans le trading en ligne.

L'implantation des brokers dans les paradis fiscaux

Cela est le plus grand facteur qui favorise le blanchiment d'argent via le trading en ligne. En effet, la plupart des courtiers se sont implantés dans des paradis fiscaux afin de bénéficier d'impositions fiscales peu élevées et ainsi faire de plus grands profits. Cependant, en se basant sur ces paradis fiscaux, les brokers bénéficient aussi de certains avantages pouvant leur permettre de ne pas dévoiler les informations financières à l'institution fiscale. En plus de cela, la facilité d'accès via internet, la dématérialisation du contact entre le client et le courtier et la rapidité des opérations électroniques font que le blanchiment d'argent est un fléau qui sévit fortement sur les marchés financiers. Ces derniers éléments cités rendent difficile l'identification de l'investisseur et le suivi des comptes et des transactions par les institutions financières. De plus, puisque qu'il n'y a plus d'intervention humaine susceptible de contribuer à la détection d'opérations suspectes ou inhabituelles, le blanchiment d'argent se fait de plus en plus via le trading en ligne et est devenu un casse-tête pour les autorités fiscales qui ont du mal à détecter ceux qui le font.

Comment se passe le blanchiment d'argent via le trading en ligne ?

La diversité du nombre d'instruments financiers disponibles avec l'investissement en ligne a fait que le blanchiment d'argent a pris une considérable ampleur. En effet, les marchés boursiers ainsi que ceux des produits dérivés permettent aux blanchisseurs de fonds de mettre en place des stratagèmes de plus en plus sophistiqués. Par exemple, un courtier se voit donner la possibilité de laver de l'argent à travers des transactions parfaitement légales et cela sans avoir recours à des manipulations de données. La technique la plus courante est celle qui consiste à vendre et à acheter deux contrats futurs. Ainsi, l'investisseur gagnera avec l'un et perdra avec l'autre quelque soit l'évolution du cours du sous-jacent. En attribuant les gains à un compte et en assignant les pertes à un autre dans lequel l'argent sale a été déposé, le courtier blanchit ainsi de l'argent sans enfreindre la loi. Ce procédé est possible avec plusieurs produits financiers dérivés tels que la vente de Put et l'achat de call simultanés ou toute autre combinaison qui permet d'obtenir un gain et une perte. Ces moyens semblent être très efficaces car la volatilité des marchés peut rendre ces gains tout à fait normaux rendant ainsi la détection difficile. Aussi, pour ne pas éveiller de soupçons avec leur compte qui gagne, ces blanchisseurs attribuent les gains à un à un troisième compte et les pertes au compte détenant

l'argent blanchi ce qui fait que ce dernier ne sera pas toujours « gagnant » et n'éveillerait ainsi aucune suspicion.

Les dispositions prises par les autorités de régulations pour contrecarrer ce phénomène.

Pour remédier à ces pratiques, les autorités de régulations telles que l'AMF ont pris un certain nombre de dispositions visant à sauvegarder les investissements des particuliers et à les protéger contre certaines arnaques. De ce fait, l'AMF procède à une vérification régulière des brokers autorisés à exercer sur le territoire français. Ces courtiers sont ceux qui disposent d'une licence de régulation de la part de cette autorité ce qui fait montre de leur fiabilité et de leur sérieux. En délivrant cette licence de régulation, l'AMF s'assure d'abord de la régularité des transactions financières qui se font à travers les interfaces de ces brokers mais aussi de la fiabilité du courtier. Ainsi, en s'impliquant sur le trading en ligne, l'autorité des marchés financiers s'engage dans une lutte contre le blanchiment d'argent et les arnaques financières.

Conclusion

Le blanchiment d'argent via l'investissement en ligne est bien présent mais, avec l'effort des autorités, cette pratique pourrait bien prendre du plomb dans les ailes. En effet, l'AMF, en publiant régulièrement sa liste noire de brokers en ligne, montre au trader les courtiers qui sont susceptibles d'avoir recours à ces pratiques. De ce fait, pour un investissement sûr et fiable, je vous conseille de choisir un courtier détenant une licence de la part de l'AMF.

<http://boursebinaire.fr/les-pratiques-blanchiment-d-argent-via-les-sites-trading-en-ligne.html>

Trading :
La nouvelle arnaque aux faux remboursements de 500 € en détail

Les sites sont multiples et font partis d'un réseau international bien huilé, le tout orchestré par la mafia israélienne, via des sociétés écran au Royaume-Uni. L'objectif ? Vous convaincre de l'existence d'une somme plus ou moins importante qu'ils doivent vous rembourser en re-créditant votre carte bancaire.

Une victime de la société de trading londonienne "mafieuse" *4investcapital* (liée au réseau israélien) a pris contact avec la rédaction d'UnderNews. Son cas est exemplaire étant donné qu'il a porté plainte après s'être fait escroqué 27 900 €. Le trader présumé se fait appeler Cyril DUPRES. Notez bien ce nom, puisque cette pseudo société, 4investcapital, est interdite en France. L'arnaque fait froid dans le dos, d'où l'importance absolue de bien informer les gens. C'est le seul moyen pour se protéger.

Les arnaques au Forex prospèrent à l'insu de tous, et les responsables ne semblent pas inquiétés par les autorités, du fait de leur non présence sur le territoire français. Les nombreux témoignages de lecteurs en témoignent. Entre les escrocs usurpant l'identité de soi-disant autorités boursières pour essorer une seconde fois leurs proies, et la nouvelle offensive de sites autorisés mais infréquentables, voici la mise à jour des sites interdits. En cas de contact téléphonique, ne donnez jamais votre téléphone ou numéro de carte à un site de trading ! Même si votre interlocuteur se dit "mandaté par la Banque de France" et vous vous rembourser des sommes folles !

Le concept de l'escroquerie en détail

Tout commence par un appel téléphonique, par le biais d'un numéro français local en 01, souvent depuis l'étranger mais re-routé en France. L'interlocuteur parle parfaitement bien le français et engage la conversation en possession de votre identité complète (nom, prénom, adresse mail et adresse postale).

Pas de doute, l'arnaque est ciblée et très bien ficelée ! On va alors vous expliquer brièvement la situation, toute droit sortie de l'imagination des escrocs : leur service possède un dossier

complet sur vous (avec une référence à retenir s'il vous plait) et se dit chargé de vous rembourser une somme vous appartenant qui a été bloquée sur une ancienne plateforme de trading fermée par l'autorité de régulation des marchés financiers... La somme varie toujours : 650 € puis 700 € puis 952 €.

Mais voilà, lorsque vous les interrogez sur le nom de cette soit disant plateforme, c'est une réponse négative qui arrive : ils ne l'ont pas en leur possession. Aie, premier détail louche. La conversation continue ensuite avec une vérification plus approfondie avec votre date de naissance.

Lorsque les données bancaires entrent en jeu

Nous arrivons au point culminant de l'arnaque lorsque les escrocs vous demande de vérifier le numéro de la carte de crédit qu'ils ont (soit disant) en leur possession. Dommage qu'il ne puisse donner que les 2 premiers chiffres, en l'occurrence 49, du coup cela est typique des cartes Visa (les MasterCard commençant par 5 obligatoirement et non 4 comme les Visa). Une chance sur deux pour que l'escroquerie fonctionne donc.

Si vous êtes dans le bon cas, vous pouvez croire à ce stade que votre interlocuteur a bel et bien vos données bancaires entre les mains...

Le piège se referme

L'espoir commence à retomber lorsque l'escroc communique la société pour laquelle il oeuvre : une plateforme de trading située en Angleterre. Étonnant ! Dans le cas présent, il s'agit de BinaryFxMarket (binaryfxmarket.com) situé à Londres. Le site est cité dans la liste noire des brokers par Qualitas Security (<http://qualitassecurity.org/Courtiers—Brokers.php>) comme faisant parti de l'un des plus grands réseaux mafieux connu dans le domaine du trading. Ce dernier est dirigé par des israéliens et un Whois sur le nom de domaine vérifie cette information.

Cependant, le remboursement a été promis et semble possible puisque la carte paraît correspondre (c'est vite dit). Mais inutile de jubiler, ce n'est pas aujourd'hui que vous gagnerez des centaines d'euros tombés du ciel !

En effet, l'escroc va rapidement enchaîner sur une phrase de ce type : "d'accord monsieur, veuillez patienter pendant que j'interroge la Banque de France afin de vérifier la validité de votre carte". Oui oui, vous avez bien lu !

Malheureusement, après 5 à 6 secondes de silence et de bruit de clavier, il s'avère que votre carte bancaire est expirée. Pas de chance ! Il va donc falloir communiquer à cette personne totalement inconnue les coordonnées complètes de votre carte bancaire réelle actuelle. Bien entendu, si vous le faite, s'en est fini pour vous...

Il faut bien être conscient que l'escroc fait tout pour mettre en confiance et faire croire qu'il possède tout sur vous, qu'il a accès à tout, y compris à votre carte bancaire. Mais il n'en est rien. Les données personnelles sont probablement compilée entre des données publiques (Whois, sociétés, réseaux sociaux, etc), des données achetées (légalement ou pas) ou encore des données piratées provenant d'autres plateformes.

L'allègement de 500 €

La dernière phase de l'escroquerie arrive quand l'interlocuteur explique que pour vérifier que la carte n'est pas volée, il doit procéder à une empreinte de 500 €. Ouch ! Bien entendu, pas de panique d'après lui, la somme sera remboursée en addition de ce qu'il vous doit.

Pour imaginer et rendre plus officiel la procédure (le fisc est même invoqué), il n'hésite pas à vous envoyer un mail en vous demandant expressément de lui renvoyer une copie de pièce d'identité, de votre CB et d'une attestation d'hébergement. La classe non ?

Conclusion

Le vol peut aller beaucoup plus loin ensuite étant donné que l'escroc possède non seulement vos données bancaires mais aussi les justificatifs d'identité liés. Autant dire que toutes les portes lui sont ouvertes ! Derrière ce genre de sites se cachent de véritables organisations

criminelles. Des gangs mafieux très structurés, très au fait des subtilités des opérations financières. Ils manœuvrent depuis le nord de Chypre (la partie turque) devenu le paradis d'accueil de ces plates-formes Internet, parfois d'Ukraine. Mais aussi et surtout depuis Israël et notamment la ville de Netanya, connue pour être la ville des Français.

Choisir un courtier français légal et agréé

UnderNews vous conseille vivement de choisir une plateforme largement reconnue en France, qui offre toutes les garanties requises.

Liste noire

Liste noire AMF mise à jour en février 2016. Tous les brokers ci-dessous ne sont pas autorisés par l'AMF à vous démarcher par téléphone, à vous autoriser à vous inscrire sur leurs plateformes, ni à accepter des fonds d'investisseurs français. Si c'est le cas alors le broker est en infraction avec les lois françaises.

<https://www.undernews.fr/reseau-securite/trading-la-nouvelle-arnaque-aux-faux-remboursements-de-500-e-en-detail.html>

Arnaques au trading sur Internet : le nouveau « casse du siècle »

Les fraudes auraient rapporté près de 4 milliards d'euros en six ans aux escrocs.

« L'arnaque du siècle » n'aura finalement conservé son titre qu'une poignée d'années. Entre l'automne 2008 et le printemps 2009, l'escroquerie aux quotas de carbone avait coûté près de 2 milliards d'euros aux caisses de l'Etat, d'après les calculs de la Cour des comptes.

Un montant colossal qui lui a permis de se voir affubler du titre convoité de « casse du siècle » par la presse. Cette « performance » serait aujourd'hui détrônée par les arnaques liées aux sites illégaux de Forex (un des marchés mondiaux où s'échangent les monnaies) et d'options binaires (des instruments financiers très spéculatifs).

Selon le procureur de la République de Paris, François Molins, ces fausses plateformes en lien avec « le monde de la criminalité organisée » auraient rapporté aux escrocs près de 4 milliards d'euros sur ces six dernières années. Derrière ces sites opérant depuis Chypre ou Israël se cacheraient notamment de vieux briscards de taxe carbone issus du milieu franco-israélien selon le procureur.

Près de 360 sites douteux

Le phénomène est exponentiel. En 2010, la première liste noire de l'AMF comptait quatre noms de sites douteux. Ils seraient près de 360 aujourd'hui dans le collimateur de l'autorité.

Tous ne sont pas illégaux. Certains disposent de l'agrément de la Cysec, le régulateur boursier chypriote. Mais ce dernier n'est pas vraiment réputé pour la sévérité de ces contrôles. Et leurs pratiques commerciales seraient également douteuses : selon l'AMF, neuf clients sur dix y perdraient leur mise.

Ces chiffres ont été révélés ce jeudi lors d'une conférence de presse organisée conjointement par le parquet de Paris, l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, le régulateur bancaire) et la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

« Arnaque au président »

Les quatre institutions souhaitent ainsi alarmer face à l'ampleur prise par le nombre d'arnaques financières sur Internet. Et alerter le public sur les dangers qui se cachent derrière des offres aux taux d'intérêts mirobolants. Benoît de Juvigny, le secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers, explique ainsi :

« Nous faisons face à une véritable avalanche. »

Les aigrefins de la finance ne manquent en effet ni d'imagination ni de moyens. Si le Forex concentre à lui seul près de 4 milliards d'euros de pertes, il faut ajouter près de 500 millions

d'euros détournés par les spécialistes de l'arnaque aux faux ordres de virement, communément appelée « arnaque au président » : un individu se faisant passer pour le dirigeant d'une société, un avocat mandaté ou un fournisseur demande un virement confidentiel et urgent au service comptabilité.

Avancer les frais de dossiers

Jusqu'à présent, la France est le pays le plus touché par cette escroquerie. Mais le phénomène aurait, selon le procureur, commencé à gagner l'Espagne. Ce n'est pas tout. Une nouvelle escroquerie serait également en plein développement. Elle concerne des offres de crédit frauduleuses.

Se donnant des airs respectables sur leur page d'accueil, des sites proposent aux internautes des prêts à des taux très avantageux et avec des conditions d'obtention simplifiées. « Obtenez de 500 à 1 000 000 d'euros en 48 heures », clame l'un d'eux.

Seule demande : l'emprunteur doit avancer les frais de dossiers. Bien entendu, une fois ces frais réglés, l'argent promis n'arrive jamais. Un des intervenants raconte :

« Parfois, ces sites demandent à ce que l'apport pour l'achat d'un bien immobilier soit versé sur leur compte pour débloquer l'argent du crédit, une victime aurait ainsi perdu près de 100 000 euros. »

Près de 500 pages Facebook en relation avec ces offres de crédit frauduleuses auraient déjà récemment été dénombrées par l'ACPR.

Des publicités racoleuses

Comment expliquer la multiplication de ces arnaques ? Le contexte de crise et la persistance de taux d'intérêts bas auraient leur part de responsabilité. Ils inciteraient les épargnants à chercher des rendements meilleurs hors des produits financiers classiques. Au risque de tomber sur des miroirs aux alouettes.

En outre, ces plateformes abreuvent l'Internet de publicités racoleuses (« 100% de bonus », « comment investir 4 000 euros avec seulement 10 euros ») et ont recours à des pratiques commerciales proches du harcèlement pour recruter ou garder un client.

Sans scrupules, les escrocs n'hésitent pas à usurper l'identité de médiateurs ou d'organismes de régulation pour arnaquer une seconde fois leurs victimes.

Une cinquantaine d'enquêtes en cours

Pour lutter contre ces arnaques, l'AMF saisit depuis quelques mois la justice pour demander le blocage des sites non autorisés. Mais la démarche est longue et pas toujours des plus efficaces : ces plateformes ont la faculté de renaître rapidement de leurs cendres sous un autre nom.

Les sommes détournées sont, quant à elle, difficiles à tracer du fait de la multiplicité des acteurs et de la rapidité des flux. Si les premiers virements des clients abusés se font généralement vers des entités bancaires étrangères ayant pignon sur rue, l'argent ne reste jamais très longtemps sur ces comptes. Il est aussitôt transféré vers des contrées qui rechignent à coopérer.

Une cinquantaine d'enquêtes serait toutefois en cours au parquet de Paris (en tout, elles représenteraient près de 500 victimes).

« Fuyez ces sites ! »

La semaine dernière, un juge d'instruction du pôle financier s'est même déplacée en Israël pour mener une quinzaine d'interrogatoires de suspects et de témoins mais également procéder à cinq perquisitions dans le cadre de l'enquête sur une importante affaire d'escroquerie au Forex. Une opération effectuée en partenariat avec la police israélienne. Le signe d'une meilleure coopération entre les deux pays ?

En attendant, le procureur de la République le répète :

« La meilleure arme, c'est la prévention. »

« Fuyez ces sites ! », conseille pour sa part le secrétaire général de l'AMF. Et ce dernier de regretter que sur les cinq plateformes sponsorisant des clubs de L1 (PSG, AS Monaco, OGC Nice, Olympique lyonnais, AS Saint-Etienne) figurent trois sociétés sanctionnées par la Cysec, pourtant pas réputée pour sa sévérité.

<http://rue89.nouvelobs.com/2016/04/01/arnaques-trading-internet-nouveau-casse-siecle-263643>

Quatre arrestations dans une affaire d'arnaque autour de Paypal

Quatre personnes ont été arrêtées lundi 6 mai pour « escroquerie en bande organisée » et « recel d'escroquerie en bande organisée », dans le cadre d'une vaste arnaque autour de Paypal, le service de paiement en ligne appartenant à eBay. C'est un jeune Tunisien de 17 ans qui tirait les ficelles de ce réseau très bien organisé. Il est parvenu à se procurer les coordonnées de connexion Paypal d'internautes en leur adressant des mails renvoyant sur un site, clone de Paypal, selon une méthode dite de 'phishing' désormais bien éprouvée. Le jeune homme a ensuite tissé un petit réseau de complices en France, dont la mission était de blanchir l'argent récolté frauduleusement. Pour plus de précautions, il leur envoyait de petites sommes (entre 50 et 1500 euros) sur leurs comptes Paypal, en les chargeant d'acheter du matériel high-tech. Une partie du butin était ensuite expédiée en Tunisie, le reste leur servait d'argent de poche. C'est d'ailleurs dans un bureau de poste de Montpellier que le premier complice s'est fait pincer. Il s'appropriait à envoyer un colis au cerveau de l'arnaque. La perquisition de son appartement a confirmé les soupçons des enquêteurs (empilement de matériel IT, bordereaux Chronopost à destination de la Tunisie, preuves sur son ordinateur). Ils ont ensuite remonté la filière et interpellé trois autres étudiants à Rennes, Valenciennes et Toulouse. Officiellement, la bande aurait ainsi pillé 19 internautes, pour un montant global de 20 000 euros, mais la police parle du piratage de 10 000 autres comptes Paypal. Le cerveau de l'opération, identifié, court toujours. Quant au cerveau de l'arnaque, il a été identifié (il s'agirait d'un parent de l'un des étudiants français) mais court toujours et peut donc continuer à oeuvrer.

<http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-quatre-arrestations-dans-une-affaire-d-arnaque-autour-de-paypal-26022.html>

Les sites de trading Forex interdits en France, et ceux qui devraient l'être !

Les arnaques au Forex prospèrent ! Les nombreux témoignages de lecteurs sur les forum de Deontofi en témoignent. Entre les escrocs usurpant l'identité de soi-disant autorités boursières pour essorer une seconde fois leurs proies, et la nouvelle offensive de sites autorisés mais infréquentables, Deontofi.com publie la mise à jour des sites interdits et renouvelle son alerte : ne donnez jamais votre téléphone ou numéro de carte à un site de trading !

Plus 23% ! Ce n'est pas le gain promis par les escrocs du Forex, mais l'augmentation de leur nombre estimé. La liste des dangereux sites de trading interdits en France, que le gendarme boursier vient de mettre à jour, compte 188 sites à proscrire impérativement ! Ils n'ont pas le droit de démarcher les clients français, mais le droit est le cadet de leur souci puisqu'ils sont officiellement considérés comme hors d'atteinte des autorités financières françaises : elles n'ont pas le pouvoir de les arrêter, encore moins d'indemniser leurs victimes.

Comparée à la liste de 153 sites interdits, publiée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), il y a moins de trois mois, la recrudescence annoncée de ces supports d'arnaques est donc de 23%. Et sans doute d'une plus grande ampleur. Car de nombreux opérateurs ne

figurant pas sur cette liste de sites de trading interdits, dont les publicités s'étalent sur le web, sont aussi infréquentables.

D'abord, tous les sites interdits ne sont pas dans cette liste, et pour cause : il s'en crée tous les jours. Il suffit d'enregistrer un nom de domaine sur Internet, parasitant vaguement une marque financière ou une autorité familière aux épargnants (lire liste ci-dessous), pour en piéger quelques uns dans ces filets, avec l'aide de mercenaires du démarchage téléphonique, experts en harcèlement pour extorquer leur numéro de carte bancaire aux épargnants naïfs.

Comme l'écrit un lecteur de Deontofi : « *Pourquoi l'AMF ne publie pas une liste des sites autorisés, au lieu de publier une liste des sites non autorisés qui ne sert à rien, à moins que tout site qui n'est pas sur la liste soit autorisé, ce qui n'a pas l'air d'être le cas* »... Pas si simple, car il y a aussi une quantité astronomique de sites absolument infréquentables qui ne sont pas interdits en France, même s'ils n'ont obtenu aucun agrément direct du gendarme boursier français. C'est la magie du « passeport européen » !

Pour dévaliser des épargnants français, rien de tel qu'une image de sérieux avec des références rassurantes, pour mettre en confiance les proies. Certains sites revendiquent ainsi le label de « *1er courtier régulé en France et en Europe* », avec un éventail impressionnant d'agréments « AMF, Banque de France, et MiFid (*Markets in Financial instruments directive*, ou directive sur les marchés d'instruments financiers -MIF- en français) ».

Que valent ces agréments pour les épargnants ? Du vent. Car ces opérateurs sont installés dans des pays à la réputation bien méritée de Far West financiers, même quand ils sont à l'Est, comme **Chypre**, ou au Sud, comme Gibraltar. Vous croyez que les institutions financières agréés par la CySEC (la « securities and exchange commission » de Chypre, un oxymore !) se préoccupent de la protection des épargnants ou des obligations de lutte anti-blanchiment ? Pas nous. Or, cet agrément de la CySEC est un sésame pour l'Europe, car il est légalement considéré comme équivalent à un agrément par l'AMF ! Le passeport européen est certainement une bonne chose pour favoriser la concurrence bénéfique aux consommateurs. Malheureusement, il favorise le foisonnement des arnaques financières transfrontalières, en toute impunité.

C'est l'opinion de Deontofi.com. Les gendarmes boursiers, fonctionnaires ou diplomates n'ont pas le droit de le dire, car ce serait politiquement incorrect au regard des principes européens de libre concurrence et de liberté d'établissement. Mais quand un site de trading chypriote exploite son passeport européen pour mettre en avant ses agréments « français », cette seule supercherie doit vous alerter, car il n'a pas été agréé par les autorités françaises : elles sont forcées à l'autoriser par la loi européenne, ce qui est bien différent.

Comble du piège de mauvais goût, dans lequel tombent facilement les joueurs à la recherche de « bons tuyaux » et autres astuces frelatées pour s'enrichir, certaines publicités utilisent le même boniment que les marchands d'élixirs et régimes minceurs. « Interdit aux USA » ! Voici l'argument massue pour séduire leurs proies. Et pourquoi pas un robot qui gagne en Bourse à tous les coups tant qu'on y est ? C'est vraiment prendre les consommateurs pour des enfants.

Ces fables n'existent pas. Aucun professionnel des marchés, aucun scientifique, aucun chercheur académique n'a jamais prouvé qu'une quelconque méthode ou robot permettait de prédire le yo-yo des marchés. Il y a beaucoup de beaux parleurs, mais cela fait plus de vingt-cinq ans que j'attends les preuves... Quant à être interdit aux Etats-Unis, cela n'a jamais été un indice de qualité ou d'honnêteté.

Site « démo », documentations, formations ou autres services gratuits, tout n'est qu'un prétexte pour vous harponner et ne plus vous lâcher. Pire que les sectes, ces insectes du trading guettent le moindre mouvement sur leur toile pour vous rouler, vous endormir, et vous assécher.

Alors soyez prudents : Ne donnez jamais votre téléphone ou numéro de carte à un site de trading !

<https://deontofi.com/les-sites-de-trading-forex-interdits-en-france-et-ceux-qui-devraient-letre/>

Escrocs du trading forex et arnaques aux placements bidon : sommaire et forum Deontofi.com

L'habit ne fait pas le moine ! Méfiez-vous des fausses promesses de gains que font miroiter les innombrables margoulines des placements bidons, et autres baratineurs. Sommaire des articles de Deontofi.com sur ces arnaques.

L'habit ne fait pas le moine ! Méfiez-vous des promesses d'enrichissement que vous font miroiter les innombrables margoulines des placements bidons, et autres baratineurs du trading spéculatif sur les devises, les options, matières premières ou n'importe quoi.

Méfiez-vous autant, sinon plus, des bons samaritains qui proposent leur assistance pour vous aider à récupérer votre argent ou vos économies englouties par les arnaques des précédents voleurs, car ce sont les mêmes ! Oui, les mêmes escrocs qui reviennent dépouiller leurs victimes une seconde fois en se faisant passer pour des autorités dont ils usurpent l'identité, pour obtenir vos coordonnées bancaires et piller une seconde fois votre compte.

Derrière ses pubs aguicheuses, le Forex (marché des devises) est un enfer : les proies crédules se font plumer par des escrocs aux méthodes sectaires, séduction, emprise et menaces jusqu'à l'essorage total.

Deontofi.com a été un des premiers sites d'information des épargnants-consommateurs à alerter ses lecteurs contre ces escrocs particulièrement pervers, qui s'attaquent en priorité aux internautes les plus vulnérables, notamment des personnes très âgées ou des demandeurs d'emplois sans ressources à qui ils font miroiter des gains faciles et sans risque, dont ils ne verront jamais le moindre centime une fois leur compte siphonné par ces ventouses.

Les conseils et dénonciations de Deontofi.com sur ces sujets lui ont valu la reconnaissance des internautes, de plus en plus nombreux à consulter cette page et à témoigner de leurs mésaventures, chercher des conseils ou vérifier des informations pour échapper à ces arnaques.

<https://deontofi.com/des-escrocs-du-trading-forex-deguises-en-gendarmes-boursiers/>

Le Foot complice des escrocs du trading pour voler votre argent !

Attention au fléau des arnaques au trading ! Après le racolage sur Internet, ces arnaques s'attaquent aux amateurs de foot, à travers des partenariats avec des clubs de foot pour promouvoir le trading sur Internet, une pure arnaque ! Ceux qui succomberont à ces publicités se feront plumer.

Réjouis ou dépités par le classement de leur équipe nationale au championnat de l'euro, les supporters de tous les pays vont regagner les stades de leurs clubs locaux favoris, où une mauvaise surprise les attend. Plusieurs clubs de foot ont signé des partenariats visant à promouvoir le trading sur Internet, présenté par des publicités trompeuses comme une aubaine pour s'enrichir, alors que c'est une pure arnaque ! Ceux qui succomberont à ces publicités se feront plumer.

Dans leur lutte contre les escrocs du Forex (contre tous les sites de trading régulés ou non qui contribuent à cette arnaque), les autorités financières ont découvert la difficulté d'endiguer ce

fléau, et de l'empêcher de faire des dégâts ravageurs auprès du public, en raison des complicités et protections légales dont jouit cette industrie criminelle.

Il suffit d'enquêter un peu sérieusement pour savoir, comprendre, ou découvrir, que le trading Forex est une escroquerie marketing inventée pour plumer les épargnants.

Au début, les arnaques au trading ciblaient les publics vulnérables, chômeurs, mères au foyer ou personnes isolées, en leur faisant miroiter la possibilité de s'enrichir avec un peu de formation en jouant sur les devises. « *Regardez comme c'est facile* », suffisait-il de dire aux pigeons après un petit tour d'illusion, pour leur faire croire à des gains et les inciter à donner toutes leurs économies qu'ils ne revoyaient jamais. Lisez ici pour comprendre la mécanique de manipulation de ce bonneteau : comment on fait croire la proie à des gains pour l'inciter à miser toutes ses économies qu'elle ne revoie jamais.

Depuis quelques temps, les escrocs du trading ont développé des argumentaires et des méthodes de ciblage adaptées pour séduire même des épargnants plus aisés, qu'on pensait mieux armés contre ces escroqueries, grâce à un bagage culturel plus solide en économie et finance, tels que des cadres supérieurs. Sans parler des jeunes ou étudiants à la recherche de compléments de revenus, qui tombent aussi facilement dans le panneau de ces bonimenteurs.

L'épidémie d'arnaques au Forex se propageant principalement par Internet, à travers les pourriels (spams) reçus directement dans votre boîte aux lettres ou via des publicités racoleuses sur tous les sites web grand public, une mesure utile pour endiguer ce fléau consistait à en interdire la publicité électronique. Ce qui est en cours, comme l'ont annoncé les autorités financières fin mars 2016.

Le problème est que les escrocs du Forex ont tellement d'argent avec les milliards volés aux épargnants, qu'ils ont des budgets de publicité très alléchants pour attirer davantage de pigeons. Ils se sont donc tournés vers le sponsoring sportif des clubs de foot. Quoi de plus génial pour berner un pays entier, que d'inonder les stades de foot de promotions pour le trading, dupliquées sur les millions d'écrans de télé retransmettant les matchs ?

En dehors de quelques décryptages sur le rôle de cette industrie du spectacle dans la corruption internationale et le blanchiment d'argent criminel, Deontofi.com n'a aucune compétence spécifique sur le football. Pour appréhender l'ampleur de ce phénomène, il suffit pourtant de taper « *partenaires trading foot* » sur un moteur de recherche pour tomber sur l'article de notre confrère Charles Knappek, de Sport Stratégies. Sous le titre « *Sponsoring: la nouvelle manne du trading* », il raconte comment « *en parrainant des clubs professionnels, les plateformes de trading s'offrent une légitimité supplémentaire auprès d'une base étendue de fans* », avec de nombreux exemples de ces partenariats plus que douteux.

« *Après 24option à l'Olympique Lyonnais, c'est au tour d'EZ Trader de parrainer l'AS Monaco. Et d'autres clubs se préparent à nouer des accords de même nature, tel l'OGC Nice avec InteractiveOptions* », nous apprend cette source bien informée.

Bingo, InteractiveOptions est justement un des escrocs régulés du trading Forex qui vient de jeter l'éponge pour mieux disparaître avec l'argent volé à ses clients pigeonnés. C'était une marque du courtier chypriote Pegase Capital, lui aussi envolé, comme le cheval ailé dont il empruntait le nom, avec l'argent escamoté aux pauvres mortels ayant cru ses fadaïses.

Poursuivant votre recherche documentaire vous lirez cet excellent article plus récent de notre confrère Adrien Schwitter, sur le site Challenges.fr :

Pourquoi l'Assemblée interdit le jeu dangereux des clubs de foot et des sites de trading en ligne

Il recense cinq clubs de foot impliqués dans la promotion des arnaques au trading : le PSG, l'Olympique lyonnais, l'AS Monaco, Saint-Etienne et Nice. Avec toujours la même hypocrisie des argentiers du foot en guise de réponse aux critiques sur leurs partenariats douteux : « *tant que ce n'est pas interdit c'est permis* ».

Bonne nouvelle, ce n'est justement plus permis, comme le rappelle notre confrère : « *Les députés ont interdit, par amendement au projet de loi « Sapin II », le parrainage sportif par des sites de trading en ligne.* »

Malheureusement, on peut craindre que le fléau des arnaques au trading perdure, et cause encore la ruine de nombreux épargnants-consommateurs naïfs, attirés par les promesses mensongères des escrocs du trading.

Interdite ou pas, la publicité virale sur les réseaux sociaux est une manne précieuse pour les géants américains du web, complices sans scrupule de cette arnaque interdite dans leur propre pays, les Etats-Unis. Pour comprendre à quel point cette industrie pourrie a gangréné tout ce qu'elle touche, il faut lire l'excellent reportage de notre confrère Hunter Stuart, dans le Times of Israël, racontant sa visite au salon international du trading, sous le titre :

Alors que les victimes s'accumulent, l'industrie du Forex fait la fête à Chypre

Sans dévoiler son article, qui vaut vraiment le coup d'être lu, ces quelques extraits expliquent le contexte des partenariats honteux entre les clubs de foot et les escrocs du trading Forex :

« Aux Etats-Unis, le marché des options binaires est limité à trois bourses américaines régulées, et il est illégal pour les compagnies d'options binaires étrangères au pays d'approcher des citoyens américains. Dans des pays comme la France et le Canada, de nombreuses entreprises israéliennes figurent sur les listes noires du gouvernement, et les enquêteurs tentent de coincer les fraudeurs israéliens, sans beaucoup d'aide des autorités israéliennes.

En France et en Roumanie, il y a eu une série d'arrestations récentes, dont des Israéliens et des suspects de fraude aux options binaires liés à Israël. Israël a récemment interdit aux compagnies d'options binaires d'avoir des clients israéliens, mais elles sont toujours scandaleusement autorisées à perpétrer leur vol cynique chez des clients étrangers.»

Quant à la fin du racolage en ligne par les géants du web, qui espionnent vos moindres clics pour les revendre aux prédateurs de vos économies, il ne faut pas compter sur Google, Twitter, Facebook et consors pour endiguer ce fléau dont ils orchestrent la promotion pour quelques paquets de dollars, ponctionnés sur l'argent volé aux victimes.

« En Asie, la région a réellement de plus en plus d'appétit pour le forex », a déclaré pendant une présentation un dirigeant de Google, Panos Lamprakos, tout en montrant des diapositives illustrant que le nombre de recherches pour « forex » et « options binaires » en Asie du sud-est a explosé ces dernières années.»

Et que dire des grandes corporations technologiques qui ont donné des présentations pendant la conférence : Google, Facebook, et Twitter ? Les trois compagnies ont donné des discours présentant des conseils sur comment utiliser leurs plate-formes pour gagner plus de clients, et plus d'argent.

« Nous avons travaillé très étroitement avec les industries du forex et des options binaires ces derniers six mois, je dirai », a déclaré Liset van Oosterhout, chargée de compte chez Twitter pour le marché israélien, à un public conquis. « Nous avons vu de très bons résultats avec quelques annonceurs, et c'est vraiment une industrie en croissance pour nous. »

L'arnaque mondiale de l'industrie du trading n'aurait jamais atteint une telle ampleur sans des complicités aussi énormes.

<https://deontofi.com/le-foot-complice-des-escrocs-du-trading-pour-voler-votre-argent/>

Pourquoi les sites de trading sont-ils tous basés à chypre ?

Je n'ai de cesse de vous le répéter, Lorsque vous choisissez un broker, assurez-vous de ne pas souscrire un compte chez un courtier basé à l'étranger. L'AMF conseille de se méfier des sites

proposant aux investisseurs français des services de trading en dehors de toute autorisation, cette information est disponible sur la liste noire des brokers sans autorisation publiée chaque mois sur le site web de l'Autorité des Marchés Financiers. Vous ne le savez sans doute pas, mais une grande quantité de sociétés de courtage de devises (Forex) et/ou de CFD ou encore d'options binaires sont basées à Chypre. Cette concentration s'explique par la réglementation et la fiscalité particulièrement favorable qui a permis à l'île disputée par la Grèce et la Turquie d'attirer un grand nombre d'acteur sur le marché du trading en ligne, en pleine expansion depuis une décennie. Chypre a réintégré il y a peu les listes de surveillance de l'OCDE, elle l'avait quitté au début des années 2000, mais la perspective d'intégrer l'Union européenne l'a obligée à revoir sa stratégie de lutte contre les pratiques de blanchiment d'argent et la délinquance en col blanc. Cette volonté politique a conduit à la naissance en 2003 de son autorité de marché, la CySEC, la Cyprus Securities and Exchange Commission. Depuis 2009 le rôle de cette autorité de régulation des marchés est aussi de lutter contre les sites irréguliers œuvrant sans licence d'investissement suite à sa réintégration sur la liste blanche de l'OCDE en 2009. Toutefois la fiscalité de la République de Chypre avec un taux d'imposition sur les sociétés de 10% seulement explique pourquoi les sites de trading sont-ils tous basés à chypre. Les publicités aussi agressives que mensongère qui envahissent le web telles que « Gagnez 3 000 EUR par jour ». « Devenez tradeur ». « La fortune en un mois ». Cachent souvent la présence d'escrocs en col blanc. Le grand banditisme est aussi présent sur les activités financières, comme vous avez pu vous en rendre compte si vous avez vu le JT de 13 heures de France 2, si tel n'est pas le cas, vous pouvez revoir le sujet consacré aux arnaques du trading en ligne sur notre site Bourse binaire. Ce phénomène en pleine accélération a poussé le Gendarme de la Bourse en France à siffler la fin de la récréation et à sévir, bien que les moyens de lutte passent avant tout par la prévention. L'AMF a donc lancé une campagne de communication afin de prévenir les particuliers un peu trop crédules, dont le slogan est « Le risque est au bout du clic ». Une campagne de prévention qui intervient après son étude menée durant 4 ans entre 2009 et 2012. Près de 13500 traders particuliers se sont vus perdre 175 millions d'Euros, soit une perte moyenne de 10 000 euros par personne, autre chiffre édifiant 9 personne sur 10 s'est retrouvée ruinée. Le schéma classique de la perte initiale que l'on souhaite effacer en réinvestissant pousse les plus désespérés à une perte moyenne dépassant les 25 000 euros.

La régulation vous met à l'abri de nombreuses déconvenues, sans pour autant être une assurance tout risque. En effet la justice française avec toute sa bonne volonté peut parfois se heurter à des blocages administratifs. Et ce d'autant plus si vous avez fait le choix d'ouvrir un compte avec un broker même régulé mais qui se trouve en réalité dans un paradis fiscal permettant l'anonymat des sociétés. Dans ce cas vous pouvez vous préparer à un véritable parcours du combattant car il ne vous restera comme maigre espoir de porter plainte auprès des autorités locales, de trouver un avocat sur place, et espérer des institutions judiciaires du paradis fiscal qu'elles veuillent bien enquêter sur des entreprises écran derrière lesquelles se cache peut-être la Mafia.

Conclusion

Bien que le tableau dépeint puisse paraître très sombre, il ne faut pas pour autant céder à la panique, mais garder les pieds sur terre, croire que l'on peut s'enrichir en quelques minutes sans efforts relève de l'utopie si ce n'est de la psychiatrie. Le trading n'est pas une activité facile et à la portée de tous, tout comme les brokers ne sont pas tous des arnaqueurs. Inlassablement je vous conseille de ne trader qu'avec un courtier régulé et qui ne figure pas sur la liste noire de l'AMF. Vous devez aussi une fois ces précautions prises, prendre le soin de lire en détail les CGU du site, des clauses telles que l'impossibilité de retirer son argent sans avoir une pénalité de 30% ou bien l'obligation de trader 26 jours dans le mois alors qu'un mois boursier compte au mieux 22 jours, doivent vous mettre la puce à l'oreille

Gare aux pièges des placements en biens divers et entreprises extraordinaires !

Méfiez-vous des propositions alléchantes pour investir dans des projets extraordinaires ou des biens divers censés vous assurer des revenus et une garantie du capital. La seule garantie dont les épargnants peuvent être certains est de se faire avoir par ces attrape-nigauds. Les explications de Deontofi.com.

Aujourd'hui Parlons Cash avec Gilles Pouzin, journaliste du site de la déontologie financière, Deontofi.com, pour évoquer les placements en « bien divers », une appellation très vague, alors de quoi s'agit-il ?

Diamants, timbres, lettres et manuscrits, montres de luxe et bouteilles de vin, éoliennes ou panneaux solaires, mobile homes ou villas au bout du monde, holdings nourrices et autres élucubrations exotiques font partie de ce qu'on appelle des placements « en biens divers », c'est-à-dire qui ne sont ni des placements financiers, ni vraiment des investissements immobiliers, dans lesquels beaucoup d'épargnants ont englouti leurs économies.

L'idée n'est pas nouvelle, de tenter la fortune en participant à une aventure commerciale ou en achetant des biens précieux que l'on espère revendre plus cher. En 1637, les bulbes de tulipe ont valu jusqu'à vingt fois le salaire annuel des artisans d'Amsterdam, avant de s'écrouler sur les spéculateurs crédules. La flambée de certaines œuvres d'art élitistes, dans les ventes aux enchères internationales, suscite aussi des vocations.

Avec la baisse des taux les épargnants sont sensibles à ces propositions ? Pourquoi ? Est-ce qu'ils promettent des rendements fabuleux ?

La crise a eu un double effet sur les placements financiers et la psychologie des épargnants. D'un côté, le rendement des placements sans risque est devenu ridicule à cause de la baisse des taux des banques centrales. De l'autre côté, les krachs boursiers de 2002 et 2008 ont rendu les épargnants extrêmement méfiants vis-à-vis des placements dynamiques traditionnels comme les actions.

Selon un sondage Ifop de fin 2013 « quatre Français sur dix (40%) considèrent ainsi que le vin, l'art ou la forêt sont des placements relativement peu risqués (contre 10% seulement pour les actions) et un Français sur trois (33%) considère que placer dans le vin, l'art ou la forêt est une bonne façon de conserver ses économies (contre 20% pour les actions) ». Cette perception a pu évoluer avec la hausse de la Bourse ces derniers mois, mais tout au long de l'année 2014, l'Autorité des marchés financiers a manifesté plusieurs fois son inquiétude et ses mises en garde aux épargnants face à la multiplication de ce type de propositions douteuses.

Les vrais placements sûrs rapportent très peu (1% pour le livre A, autour de 3% pour l'assurance vie en euros) tandis que les marchands de rêves font miroiter des gains et rendements « garantis » bien supérieurs.

C'est vrai, et c'est même la base pour endormir la vigilance des épargnants. Quand on promet aux gens de gagner de l'argent, beaucoup ont les yeux qui brillent et perdent leurs réflexes de bon sens. Dans le cas des placements en biens divers, on vous promet toujours une bonne affaire, en dehors des sentiers battus, la promesse de faire un bon coup en étant plus malin que les autres. Dans le cas des placements en lettres et manuscrits, des mobile-homes ou des panneaux solaires, les vendeurs de ces montages tentent de vous convaincre que vous pouvez gagner 7 ou 8% sans risque, ce qui est évidemment faux.

Mais qu'est-ce qui permet de dire que les gains promis sont illusoire, pourquoi ?

Vous savez, il existe en réalité très peu de placements vraiment garantis sans risque. Et le gendarme de la Bourse a d'ailleurs durci ses règles vis-à-vis de toutes les promesses de rendement ou de garantie du capital car on s'est aperçu que beaucoup de placements financiers faisaient des promesses à garanties variables, comme on l'a vu dès la décennie 2000 avec le fonds Bénéfic, Ecureuil Europe ou Doubl'O. Or, le problème des placements en biens divers est qu'ils échappent aux règles strictes imposées aux établissements financiers, par l'AMF, ou le gendarme des banques et des assurances, l'ACPR rattaché à la Banque de France. En général, quand des épargnants me demandent mon avis sur une proposition d'investissement censée être l'affaire du siècle, il suffit de décortiquer les documents contractuels pour voir que les garanties sont illusoires et ne tiennent pas la route. Dans le meilleur des cas, car bien souvent toutes ces promesses sont orales ou sur de vagues courriels mais sans promesses contractuelles.

Les garanties n'ont donc aucune valeur, pourquoi ?

Quand on est face à un placement bidon, il y a plusieurs vulnérabilités à ausculter. Premièrement, quelle est la promesse ? Bien souvent il n'y en a pas. Prenons le cas de placements en lettres et manuscrits d'Aristophil. Des épargnants croyaient qu'on leur promettait un gain, par oral peut-être, mais par écrit il n'y avait aucune garantie, enfin aucune garantie concrète de réalisation de la pseudo-promesse à laquelle ils croyaient. Il y avait une belle liste écrite de 7 garanties, mais aucune ne garantissant de récupérer son argent ou le rendement rêvé. Pour ce qui concerne ce fameux rendement, certains épargnants croyaient pouvoir gagner 8,5% par an car leur contrat prévoyait une « promesse de vente » à un prix « ne pouvant être inférieur au prix d'achat majoré de 8,5% par an », mais une promesse de vente de l'épargnant n'est absolument pas une promesse de rachat du vendeur. En clair, l'épargnant promet qu'il acceptera de revendre son placement plus cher. Mais si personne ne veut le racheter, il ne récupère ni son rendement ni son argent.

Les épargnants sont donc bien moins protégés qu'avec les produits d'épargne classique, pourquoi ?

Une première vague d'escroqueries et de scandales liés à ces investissements bidon avait nécessité une législation spécifique pour protéger les épargnants. L'article L 550-1 du Code monétaire et financier prévoyait ainsi de soumettre ces montages à la supervision du gendarme boursier « *lorsque les acquéreurs n'en assurent pas eux-mêmes la gestion ou lorsque le contrat offre une faculté de reprise ou d'échange et la revalorisation du capital investi* », obligeant les intermédiaires en biens divers à avoir un agrément de l'AMF et à respecter des obligations d'information claire et non trompeuse. Mais on l'a vu, cette réglementation est facile à contourner puisqu'il suffit de ne rien promettre du tout, au moins contractuellement, pour y échapper. Même si on tient un discours laissant croire que c'est un placement sérieux.

Et aujourd'hui, est-ce que les épargnants sont mieux protégés ?

Oui et non. En théorie la réglementation est plus protectrice. le gendarme boursier a plaidé sa cause en haut lieu et obtenu une modification de l'article L550-1 du Code monétaire et financier, discrètement insérée dans le projet de loi Hamon. Grâce à la nouvelle rédaction de cet article sur les intermédiaires en biens divers, l'AMF dispose maintenant de nouveaux pouvoirs « *afin d'assurer la protection des consommateurs tentés par ces produits alternatifs* », pour reprendre le terme pudique utilisé par l'AMF pour désigner ces arnaques. Depuis le 17 mars 2014, le nouvel article L 550-1 du Code monétaire et financier vise deux types d'intermédiaire en biens divers.

Premièrement : « *Toute personne qui, directement ou indirectement, par voie de communication à caractère promotionnel ou de démarchage, propose à titre habituel à un ou plusieurs clients ou clients potentiels de souscrire des rentes viagères ou d'acquérir des droits sur des biens mobiliers ou immobiliers lorsque les acquéreurs n'en assurent pas eux-*

mêmes la gestion ou lorsque le contrat leur offre une faculté de reprise ou d'échange et la revalorisation du capital investi ».

Deuxièmement : « *Est également un intermédiaire en biens divers toute personne qui propose à un ou plusieurs clients ou clients potentiels d'acquérir des droits sur un ou plusieurs biens en mettant en avant la possibilité d'un rendement financier direct ou indirect ou ayant un effet économique similaire* ». Ils ne sont plus soumis à un agrément préalable de l'AMF, ni même susceptible d'être poursuivis par sa Commission des sanctions.

En pratique, rien ne remplace le bon sens et la vigilance. On voit encore trop d'épargnants se faire avoir par des arnaques faciles à identifier si on prend la peine de s'informer et de vérifier les pièges éventuels auprès de sources d'informations sérieuses et fiables comme Deontofi.com.

<https://deontofi.com/gare-aux-pieges-des-placements-en-biens-divers-et-entreprises-extraordinaires/>

Emirates Pacific, un mirage de Dubai épinglé par le gendarme boursier

Avec la propagation des arnaques que permettent Internet et les réseaux sociaux, on reçoit tous des propositions d'investissements plus fumeuses les unes que les autres, comme la promesse évasive de faire une bonne affaire avec des montages d'immobilier à crédit à Dubai, ou de vous enrichir en diamants, métaux ou bijoux précieux. Et pourquoi ne pas investir dans des châteaux de sable, tant qu'on y est ! Pour prémunir les épargnants contre les placements douteux, Deontofi.com avait mis de côté cette perle du désert.

Communiqué de presse

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Autorité des marchés financiers mettent en garde le public contre la société EMIRATES PACIFIC GROUP

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) attirent l'attention du public sur les activités de la société EMIRATES PACIFIC GROUP et de SILVER PHOENIX INVESTMENTS, présentée comme sa filiale, et appellent les épargnants à la plus grande vigilance.

Les sociétés EMIRATES PACIFIC GROUP et SILVER PHOENIX INVESTMENTS dont le siège social est à Dubai, proposent l'ouverture de comptes bancaires offshore aux particuliers comme aux professionnels. Elles proposent également des crédits afin d'acquérir des biens immobiliers à Dubaï. Ces crédits, présentés comme gratuits, comprennent des frais d'acte représentant 4,5 % du prix d'achat du bien et sont nécessairement libellés en dirhams de Dubaï.

Aux termes du code monétaire et financier, ces activités constituent des opérations de banque. Il s'agit respectivement de réception de fonds remboursables du public et d'opérations de crédit. Les premières relèvent du monopole des établissements de crédit et les secondes du monopole des établissements de crédit et des sociétés de financement. En France, ces activités requièrent la détention d'un agrément délivré par l'ACPR ou la Banque centrale européenne, selon les cas, ou l'accomplissement des formalités du passeport européen pour les sociétés ayant leur siège dans un autre État de l'Espace économique européen (EEE) et y bénéficiant d'un agrément adapté.

Or, ni la société EMIRATES PACIFIC GROUP ni SILVER PHOENIX INVESTMENTS ne disposent d'un agrément délivré par l'ACPR ou par la Banque centrale européenne, selon les cas, et elles ne peuvent pas bénéficier du passeport européen. Elles ne sont donc pas habilitées à proposer des opérations de banque en France. De surcroît, les fonds éventuellement recueillis par ces sociétés ne seraient pas couverts par le mécanisme de garantie des dépôts français.

Par ailleurs, aucune de ces deux sociétés ne figure sur le registre unique des intermédiaires tenu par l'ORIAS. Elles ne sont donc pas non plus autorisées à mettre en relation des personnes avec des établissements bancaires et financiers, quels qu'ils soient.

La société SILVER PHOENIX INVESTMENTS présentée comme filiale de la société EMIRATES PACIFIC GROUP proposerait également aux investisseurs français des placements dans l'or, les diamants ou les perles, en mettant en avant des rendements financiers importants. Les communications à caractère promotionnel sur ces biens ne permettent pas de comprendre raisonnablement les risques afférents audits placements.

En conséquence, l'ACPR et l'AMF appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard des offres commerciales de la société EMIRATES PACIFIC GROUP et de sa filiale SILVER PHOENIX INVESTMENTS et les invitent à ne pas répondre à leurs sollicitations ainsi qu'à ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

L'AMF recommande aux épargnants d'appliquer des règles de vigilance avant tout investissement, valables pour un produit financier et a fortiori pour tout produit qui ne relève pas de la sphère financière régulée :

- aucun discours commercial ne doit vous faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux monétaire (l'épargnant pourra aussi se référer au taux du livret A) comporte a priori un risque sensible ;
- les informations communiquées par votre intermédiaire doivent être claires et compréhensibles. L'adage *» n'investissez pas dans ce que vous ne comprenez pas parfaitement «* vous évitera bien des déconvenues ;
- obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.).

Pour vous assurer que l'intermédiaire qui vous propose des produits ou services bancaires ou financiers est autorisé à opérer en France, vous pouvez consulter le registre des agents financiers (<https://www.regafi.fr>) ou la liste des intermédiaires autorisés dans les catégories *» conseiller en investissement financier (CIF) «*, *» conseiller en investissements participatifs (CIP) «* ou *» intermédiaire en opérations de banque (IOBSP) «* (<https://www.orias.fr/search>). Si la personne ne figure sur aucune de ces listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations.

<https://deontofi.com/emirates-pacific-un-mirage-de-dubai-epingle-par-le-gendarme-boursier/>

Nouvelle vague d'arnaques en vue dans les énergies renouvelables !

Chaque fois qu'une innovation ou un secteur prometteur émerge sur le plan économique, une foultitude de petits escrocs s'engouffre dans le filon pour soutirer leurs économies à des épargnants confiants, en leur faisant miroiter des projets merveilleux. Une dérogation aux règles de protection de l'épargne, annoncée pour les entreprises d'énergies renouvelables, risque de faciliter une nouvelle vague d'arnaques adossées à des entreprises bidon, échappant à tout contrôle du gendarme boursier.

Les projets d'entreprises extraordinaires ont malheureusement toujours été utilisés par des bonimenteurs habiles pour attirer et détourner l'argent des épargnants à leur profit en leur faisant miroiter les perspectives de gains mirifiques. Du scandale de la Compagnie des Indes au Canal de Panama, l'Histoire est émaillée de fraudes et détournements de l'épargne sous couvert d'entreprises fabuleuses. Mais on recense aussi d'innombrables entourloupes basées

sur des entreprises insignifiantes, surfant sur l'air du temps et les modes de l'époque, comme on en voit tant au cinéma.

Parmi les clins d'œil à ce genre d'arnaques, les cinéphiles apprécieront l'intrigue nouée autour d'une improbable proposition d'investissement par un petit escroc, dans une franchise de nettoyage à sec, secteur innovant et prometteur de l'époque s'il en est, que racontent les frères Cohen dans leur film « *The Barber, The Man Who Wasn't There* » (2001), située aux Etats-Unis dans les années 1940. Y a-t-il plus belle allégorie pour décrire l'escroquerie aux entreprises bidon ? Le nettoyage à sec (des épargnants), par un blanchisseur (de l'argent détourné) !

Comme les biotechs ou l'internet, l'innovation, avec ses gains de productivité et ses perspectives de nouveaux marchés, a toujours fait briller les yeux des investisseurs tout en endormant leur vigilance.

Les rêves d'avenir et de fortune ont toujours aidé à vendre de la poudre aux yeux... Comme ces PME de prétendus organes bioniques, valorisées des centaines de millions d'euros, sans aucune perspective de rentabilité économique sérieuse. Pourquoi pas, si l'on veut financer la recherche en engraisant quelques financiers aussi rusés que gonflés.

Mais la plupart des marchands de vents n'offrent même pas cette perspective ! C'est du vent... On ne revoit plus son argent. Et il n'a même pas servi à financer un projet de recherche expérimentale.

On sait, en lisant Deontofi.com, que les garde-fous n'empêchent pas les arnaques, les fraudes étant rarement poursuivies et les coupables quasiment jamais condamnés à des sanctions dissuasives.

Mais sans garde-fous, sans règles de protection de l'épargne, la propagation des escroqueries ferait encore plus de ravages auprès des épargnants, ruinant leur confiance si essentielle au financement de l'économie et des entreprises.

C'est ce qui risque d'arriver très prochainement avec les énergies renouvelables, secteur déjà assez mal famé pour les épargnants prudents. Jusqu'ici, les entreprises de ce secteur ont l'obligation de respecter au minimum quelques règles du Code monétaire et financier, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers (AMF), pour solliciter l'argent des épargnants, sous forme d'emprunts ou de parts dans leurs sociétés.

Un projet d'exonération, permettant aux entreprises d'énergies renouvelables de collecter l'argent des particuliers sans aucun respect des règles prévues pour ce type d'appel public à l'épargne, fait craindre une nouvelle vague d'arnaques dans les énergies renouvelables.

Une initiative très contestée qui nourrit la controverse, y compris chez les professionnels de l'épargne et du financement des entreprises.

Deontofi.com reproduit ci-dessous la lettre ouverte adressée à Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, par Jean-Pierre Rondeau, président de La Compagnie des CGPi, association de conseillers financiers agréés, exprimant son inquiétude quant aux arnaques qui pourraient être facilitées au détriment des épargnants, en autorisant la collecte de fonds par des entreprises d'énergie renouvelables sans respecter les règles minimum encadrant actuellement les opérations d'appel public à l'épargne. [NDLR, la mise en gras de points particuliers a été faite par Deontofi.com].

<https://deontofi.com/nouvelle-vague-darnaques-en-vue-dans-les-energies-renouvelables/>

Métaux précieux, terres rares, l'arnaque Bare Metal Brokers révélée au grand jour

Alléchés par des publicités comme celle-ci sur les terres rares, des épargnants se sont fait plumer par des officines de placements dans les matières premières. Une arnaque dénoncée de longue date par Deontofi.com

Alléchés par des publicités comme celle-ci sur les terres rares, des épargnants se sont fait plumer par des officines de placements dans les matières premières. Une arnaque dénoncée de longue date par Deontofi.com

Il s'agissait d'une arnaque dénoncée de longue date par Deontofi.com et contre laquelle le gendarme boursier avait déjà effectué des mises en garde. Aujourd'hui, comme avec le trading Forex, les épargnants appâtés par des publicités racoleuses pour les placements prétendument juteux dans les métaux précieux et les terres rares découvrent qu'ils se sont tout simplement fait voler.

« *Parfum d'arnaque sur les placements en terres rares* », titre un article paru ce matin dans le quotidien départemental Var Matin. On y lit comme un comptable retraité de la région s'est fait voler ses économies en croyant acheter 21 kilos de terres rares auprès de la société Rare Metal Brokers. Ayant découvert la supercherie en même temps que sa ruine, l'épargnant trompé cherche à rassembler d'autres victimes de cette arnaque pour explorer ensemble leurs éventuelles voies de recours, et surtout informer le public contre les dangers de ces escroqueries à l'épargne véhiculées par des publicités trompeuses que relayent les sites les plus sérieux. En l'occurrence, le site de sa banque en ligne aurait lui-même servi de faire-valoir à la publicité des escrocs aux terres rares. Depuis, Rare Metal Brokers a pris la poudre d'escampette, disparaissant avec l'argent des clients sans laisser d'adresse.

Cet épargnant varois n'est pas le seul à s'être fait plumer par les rêves de Rare Metal Brokers. Une épargnante toulousaine s'est fait subtiliser 130 000 euros par la même arnaque aux terres rares, toujours par l'entremise de Rare Metal Brokers, apprenait-on il y a moins de deux mois dans le quotidien régional La Dépêche du Midi.

Deontofi.com met en garde les épargnants contre toutes les officines proposant d'acheter des matières premières qui seraient prétendument conservées pour eux « *en lieu sûr* », « *dans une zone franche en Suisse* », à Manchester comme dans l'arnaque Rare Metal Brokers, ou autres fadaïses donnant l'impression d'une sécurité fiable par rapport à la solidité contestée des établissements bancaires. Certes, les épargnants ont de vrais raisons de douter de la capacité des banques à rester solvables en cas de tempête financière, comme la crise de 2008 le leur a confirmé. Mais il est totalement illusoire de croire qu'une quelconque officine, venue de nulle part ou presque, sans antériorité ni garants financiers solides, puisse offrir des garanties de solvabilité et d'honnêteté supérieures à celles des banques.

Le commerce de matières premières et de métaux précieux échappe totalement à la réglementation financière et ces officines ne disposent en réalité d'aucune garantie. La plupart sont des escroqueries pures et simples. Mais même celles qui ne seraient pas foncièrement malhonnêtes n'offrent aucune garantie susceptible de nous rassurer quant à la possibilité de récupérer son argent, ou même ses précieuses matières premières prétendument stockées en lieu sûr, le jour où l'on a besoin de son argent

<https://deontofi.com/metaux-precieux-terres-rares-larnaque-bare-metal-brokers-revelee-au-grand-jour/>